

Discours de Mme Corinne ORZECOWSKI, Préfète d'Indre et Loire

Congrès des maires – 30 novembre 2017

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Mesdames et messieurs les parlementaires,
Monsieur le président du Conseil départemental,
Mesdames et messieurs les conseillers départementaux,
Monsieur le maire de Tours qui nous accueille,
Monsieur le Président de l'association des maires d'Indre-et-Loire,
Mesdames et Messieurs les Maires et élus d'Indre et Loire,
Mesdames et Messieurs les chefs de services de l'État,

Ce moment incontournable que représente le congrès annuel des maires dans les relations entre un préfet, en l'occurrence une préfète, et les élus d'un département est toujours l'occasion de faire le point sur des sujets qui vous préoccupent, récurrents ou plus nouveaux.

C'est aussi pour vous la possibilité de questionner les représentants de l'État, la préfète et vos sous-préfets, tous les chefs de service de l'État qui sont là aujourd'hui, de partager un temps de discussion et aussi quelques moments de convivialité.

Mais c'est d'abord pour moi la chance de pouvoir vous donner ma conception de mon métier. Mon rôle est bien sûr de veiller à l'application de la loi, de gérer les crises si elles se présentent. Mais au-delà de ces missions premières et régaliennes, je voulais avant même nos premières rencontres, vous indiquer que mon action est tout d'abord de vous accompagner.

Ce département, ces communes ce sont avant tout les vôtres, celles des habitants de cette terre de France par excellence. Qui mieux que vous sait ce qui est bon et sage pour ces territoires ? J'ai eu la chance d'échanger depuis quelques semaines avec plusieurs d'entre vous et de constater l'émergence de projets, l'énergie déployée pour faire avancer vos collectivités après une réforme exigeante et intelligente de l'intercommunalité menée avec vous par mon prédécesseur.

Je profite de cet instant pour féliciter votre nouveau président de l'association des maires, M. DE OLIVEIRA. Je souhaite que nous puissions poursuivre voir amplifier les excellents contacts qui existent aujourd'hui entre les services de l'État et l'équipe de l'association des maires sur tous les sujets sans tabous qui peuvent vous préoccuper.

Notre monde change, il continue de changer ai-je envie de dire et dans cet environnement complexe et instable, le gouvernement souhaite simplifier les relations entre l'État et les élus du territoire, rapprocher l'administration des élus et de la population. C'est l'ambition de plusieurs projets de loi dont celui sur le droit à l'erreur dans lequel est aussi inscrit le pouvoir nouveau pour les préfets de déroger à des réglementations, des concertations ouvertes largement comme les États généraux de l'alimentation, les Assises de la mobilité, le Tour de France de l'égalité Femmes/Hommes, les échanges sur la Police de sécurité du quotidien. Je ne reviens pas sur chacun de ces temps auxquels vous êtes associés comme élus mais aussi comme citoyens. J'en retiens cependant une méthode générale de gouvernance profondément renouvelée qui fait de l'échelon de proximité le nouvel expert de la définition des politiques publiques avec un principe fort qui est celui du pouvoir d'expérimenter localement.

Dans le flot ininterrompu des actualités, il y a plus d'un motif de tourment pour vous élus des territoires : les réformes fiscales avec la disparition de la taxe d'habitation, l'effort de 13 milliards d'euros sur 5 ans, celle des contrats aidés. A cela s'ajoute le quotidien du travail du maire, les multiples injonctions de vos concitoyens.

Comment un maire ne serait-il pas soucieux en ce moment ?
Comment ne pas entendre votre mécontentement ?

Vous avez des doutes et vous attendez des réponses, vous êtes inquiets et vous ne vous contenterez pas de paroles floues et consensuelles.

Je vous parlerai avec franchise et mon propos ne vous donnera pas satisfaction en tous points.

Le Président de la République l'a déjà exprimé clairement, le gouvernement ne reculera pas sur les promesses faites aux Français et votées par les parlementaires de la nation, qui répondent à des choix politiques qu'il ne m'appartient pas de discuter.

Partant de cette réalité : il nous faut construire ensemble sur les territoires les meilleures solutions, vous accompagner dans la gestion des difficultés qui pourraient émerger chaque fois que vous le jugerez utile.

L'État n'a aucunement l'intention d'abandonner les territoires qu'ils soient ruraux ou urbains sensibles.

Ces dernières années, à vos côtés pour renégocier les emprunts toxiques, accompagner les projets structurants de vos territoires grâce au FSIL, à la DETR et aux contrats de ruralité, c'est d'abord le rôle de vos sous-préfets de vous écouter, de mobiliser tous les services de l'État et parfois, aussi de jouer les médiateurs auprès d'autres institutions et partenaires.

L'État fut également présent lors des crises agricoles et viticoles, et je tiens ici à remercier une nouvelle fois le travail remarquable effectué par la cellule de veille avec la participation active de la DDT, mais aussi de la DDFIP. J'en profite pour vous annoncer l'arrivée prochaine de son nouveau directeur M. Damien LAMOTTE

L'État a su maintenir les effectifs d'enseignants dans ce département alors que la population d'écoliers stagnait. C'est un choix volontaire du recteur défendu par le DASEN, M BOURGET.

L'État s'est battu avec vous pour préserver notre patrimoine historique en interdisant l'implantation des champs d'éoliennes.

L'État vous a entendu lorsque vous avez été nombreux à protester contre les nouvelles normes de défense extérieure contre l'incendie.

L'État est enfin là pour que nos territoires restent compétitifs : il accompagne le conseil départemental pour le déploiement du haut débit, invente les nouvelles solutions en matière d'accès aux services publics de proximité avec les MSAP ou les maisons de santé pluridisciplinaires. Dans cette droite ligne, je vous annonce ainsi que nous formerons cette année les personnels des MSAP aux procédures dématérialisées de délivrance des titres.

Je veux revenir sur deux questions qui vous préoccupent particulièrement : l'avenir des finances locales et l'action de l'État pour la cohésion du territoire.

D'abord des précisions à propos de la **baisse de 13 milliards d'euros** sur la durée du quinquennat. Il ne s'agit en aucun cas d'une baisse nette de votre dépense, mais d'une invitation à maîtriser la hausse des dépenses, c'est évidemment différent. Vos dépenses vont continuer d'augmenter en valeur absolue, l'État vous demande de limiter cette augmentation. L'engagement de l'État ne diminuera pas en 2018 puisque les concours financiers augmenteront de 384 millions d'euros. Pour la première fois depuis 4 ans, la DGF sera ainsi en augmentation de 100 millions d'euros.

L'État incite les collectivités à contenir leurs dépenses de fonctionnement et à réduire leur endettement. Dans ce département, vous avez déjà participé au mouvement de rationalisation des dépenses : vos charges réelles sont en diminution, vous stabilisez vos charges de personnel tout en

augmentant vos dépenses d'équipement. Et, il faut le souligner, tout cela en conservant un taux d'endettement et une fiscalité stables.

S'agissant de vos subventions, à l'échelle nationale, les montants des subventions d'investissement sont stabilisés à un niveau particulièrement élevé d'1,8 milliard d'euros. Le fonds de compensation de la TVA est abondé de 88 millions d'€. Les crédits dédiés aux contrats de ruralité sont abondés de 45 millions d'euros. Les montants de DETR sont reconduits en 2018 et le fonds de soutien à l'investissement local est doté de 665 millions €. La transparence dans l'attribution de ces subventions est renforcée. Le seuil de saisine de la commission DETR est abaissé à 100 000€. Les projets modestes mais importants pour certaines communes rurales pourront être financés car le plancher d'aides a disparu.

Pour notre département, en 2017, 7 contrats de ruralité ont été signés pour financer des projets à hauteur de 1,4 million d'euros. La DETR est passée de 5,9 millions d'euros en 2014 à 8,4 millions en 2017.

Concernant, l'annulation de crédits de DETR et de FSIL ce dernier été, je vous confirme que les dossiers des collectivités qui n'ont pas pu être engagés en 2017 du fait de cette annulation feront tous l'objet d'un nouvel examen en 2018.

Je n'oublie pas cet autre sujet d'inquiétude qu'est la réforme de la taxe d'habitation. D'ici à 2020, 80 % des foyers soumis à la taxe d'habitation n'auront plus à la payer, mais cette mesure

n'aura aucun impact sur les communes puisque l'État procédera par voie de dégrèvement à hauteur de plus de 92 millions d'euros. Ce dégrèvement est un mécanisme que vous connaissez bien, puisqu'il s'applique déjà aux personnes ayant un faible revenu : l'État compense alors la taxe d'habitation sur la base des taux d'imposition votés en 2000. Dans le cas où ces taux augmentent, c'est le contribuable qui supporte le différentiel.

En 2016, c'est ainsi près de 29,3 millions d'euros qui ont été compensés par l'État, contre 23 millions d'euros en 2008, soit une augmentation de 27 % en 10 ans. Dans le même temps, les bases d'imposition ont enregistré un accroissement de 25 %. L'État n'a donc pas réduit les attributions des collectivités au fil du temps puisque le montant de la taxe d'habitation a suivi le mouvement des valeurs locatives.

En ce qui concerne les augmentations résultant des procédures d'harmonisation ou de convergence prévues notamment pour les communes nouvelles ou de la fusion d'EPCI, un dégrèvement spécifique sera mis en place par l'État. Ensuite, vos doutes sur la cohérence de notre fiscalité sont intégrés au projet de loi de finances 2018. Il prévoit, à l'issue de la Conférence nationale des territoires, un mécanisme de prise en charge des hausses de taux décidées ultérieurement par les collectivités ainsi qu'une refonte globale de la fiscalité locale.

Autre question qui emporte des conséquences financières et sociales importantes pour vos collectivités : les contrats aidés.

Le gouvernement a entendu votre mécontentement : il a été ouvert près de 40 000 contrats aidés supplémentaires en urgence par rapport à la loi de finances 2017 autour de 3 priorités : l'éducation nationale pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, l'urgence sanitaire et sociale et les communes rurales.

Vous le savez, mon prédécesseur et moi-même avons tenus à suivre personnellement les demandes émanant de nos communes, et en particulier des plus petites d'entre elles. Grâce au pouvoir de dérogation, j'ai défendu les renouvellements de contrats d'accompagnement dans l'emploi et continue à le faire ces jours-ci, au cas par cas.

Pour 2018, les contrats aidés ne sont pas supprimés. 200 000 seront financés, ciblés sur les mêmes secteurs. Mais la stratégie du Gouvernement est bien de réformer la politique de l'emploi, pour la rendre plus efficace, en remplaçant ces contrats par nature précaires par une véritable politique de la formation et de l'apprentissage au niveau national. C'est le sens du plan de compétences de 15 milliards d'euros que le Gouvernement a annoncé en septembre.

S'il ne doit pas être considéré comme un palliatif aux emplois aidés, **le Service Civique est un outil à votre disposition à présent bien identifié en Indre-et-Loire.** Plus de 700 nouveaux jeunes sont concernés cette année et la mobilisation doit encore s'amplifier en 2018. C'est un pari trois fois gagnant : pour les jeunes d'abord qui y trouvent une possibilité d'engagement et de construction d'expériences utiles à une meilleure insertion sociale

et professionnelle ; pour les structures d'accueil ensuite pour lesquelles l'apport d'un jeune en service civique est particulièrement vivifiant ; pour la société enfin, car le service civique contribue à un mieux vivre ensemble.

Je formule le vœu que les premières collectivités qui se sont engagées diffusent très largement leurs expériences auprès des élus. Je ne doute pas que l'association des maires y contribuera aussi à nos côtés.

Cette question du financement ne doit pas être le seul débat qui nous occupe aujourd'hui . Je souhaite revenir sur l'un des diagnostics marquant que vous avez fait remonter lors de la conférence nationale des territoires : la fracture territoriale.

Je ne crois pas à la guerre des territoires, à l'opposition stérile entre citadins et ruraux : la richesse attire la richesse, la réussite de la Métropole mise en place cette année sera celle de l'ensemble du département. Elle fait désormais partie des voix qui comptent et qui nous permettent d'espérer peser davantage dans les négociations régionales et nationales.

Vous avez su créer parallèlement avec mon prédécesseur sur des territoires historiques, des intercommunalités suffisamment représentatives et fortes pour être entendues et être en capacité de négocier via les contrats de réciprocité.

Votre avenir est donc lié pour construire les solutions locales permettant de répondre collectivement aux besoins de mobilité, de santé, d'accès aux services publics et de tant d'autres exprimés par la population.

C'est pour faciliter ce mouvement de coopération que le Président de la République a annoncé une révision de la Constitution pour permettre aux collectivités de pérenniser les expérimentations locales réussies sans généralisation au plan national. À vous de saisir dès cette opportunité inédite pour imaginer les politiques publiques locales de demain. Vous aurez pour le faire tout mon soutien et celui de l'ensemble des services de l'État.

Je souhaite maintenant prendre un moment pour vous parler d'un sujet qui vous préoccupe particulièrement : l'accueil des gens du voyage.

Je veux être parfaitement claire sur cette question :

1) Il existe un projet de schéma départemental d'accueil qui a fait l'objet d'une longue concertation. Nous avons entendu vos réticences et l'avons fait évoluer pour construire la réponse la plus adéquate aux problèmes qui se posaient. Une fois définitivement adopté par le Conseil départemental et l'État d'ici la fin de l'année, ce schéma deviendra notre cadre commun. Les obligations qu'ils portent s'imposeront à tous, et je serai vigilante sur le respect des engagements pris comme mes prédécesseurs.

2) En cas d'occupations illégales, soyez assurés que je n'hésiterai pas à faire respecter la loi, y compris en faisant appel au concours de la force publique. Je m'engage et j'engage aussi mes sous-préfets à vous aider à régler ces situations soit avec la justice, soit en les régularisant, car vous devez aussi y penser. Mais je dois vous rappeler que tant que le schéma ne sera pas respecté, mes pouvoirs de police seront limités.

3) Pour ce qui concerne les grands passages, il est de ma responsabilité de faire en sorte que la situation s'améliore en 2018. Je prends cet engagement devant vous et je reviendrai l'année prochaine pour que vous jugiez de mon action.

4) Je ne souhaite pas cependant laisser croire que l'accueil des gens du voyage ne relèverait que d'une politique répressive. Ces populations connaissent une évolution importante de leur mode de vie avec un renforcement de leur sédentarisation. Notre responsabilité collective est d'accompagner ces citoyens sans aucune forme de discrimination, en développant des solutions adaptées, telles que les terrains familiaux ou les parcours éducatifs spécialisés. Grâce à votre travail et à celui de l'Éducation nationale, ces enfants doivent bénéficier des mêmes chances d'accéder à l'ascenseur social que la population sédentarisée.

Vous le voyez, il nous faut être ferme sur le respect de la loi, tout en respectant un principe fondateur de notre République : l'égalité de traitement des citoyens.

Avant de conclure, je souhaite effectuer une dernière annonce qui vous intéresse évidemment puisqu'il s'agit de la sécurité de la population. Nous sommes fiers dans ce département de disposer depuis 2007 d'un centre de traitement et de régulation de l'alerte, aussi appelé CETRA, Il permet de réunir en un même lieu la régulation médicale du SAMU, c'est-à-dire le 15, et la gestion des appels d'urgence au service d'incendie et de secours, le 18, avec un décroché unique.

Cette organisation est appelée à évoluer avec l'arrivée au mois de mars d'un nouveau service à la population, le 116-117. Ce numéro est destiné à prendre en charge les appels n'ayant pas de caractère d'urgence en l'absence de praticiens à proximité pour y répondre. Il va permettre à la fois d'apporter une réponse au sujet de la désertification médicale qui nous préoccupe tous, tout en soulageant les lignes d'urgence.

Pour des raisons techniques liées à la modernisation des systèmes d'information, il ne sera plus possible d'effectuer un décroché unique au CETRA. Mais je veux vous rassurer immédiatement : en aucune manière cette évolution ne remet en cause la coopération entre les services du SAMU et du SDIS. Ils continueront de partager la même salle opérationnelle, les effectifs globaux seront identiques voire renforcés, et surtout ils seront toujours à même d'assurer une coordination efficiente des secours en cas d'opérations communes ou de crises majeures.

Je ne peux malheureusement pas évoquer avec vous tous les sujets qui mériteraient de l'être : les nuisances sonores de la LGV, la mise en œuvre de la compétence GEMAPI qui va connaître des assouplissements ces prochains jours et tant d'autres problématiques qui sont votre quotidien. Mais comme je vous l'ai dit, je me rendrai dans chacune des intercommunalités d'Indre-et-Loire et dans beaucoup de communes pour venir écouter directement votre parole et engager les discussions approfondies que vous souhaiterez avoir. J'envisage de coopérer étroitement avec l'association des maires pour travailler concrètement sur nombre de ces sujets.

Je vous remercie de votre attention.